

Formation

Les risques psychosociaux au travail



Dirigeants, gestionnaires et personnel RH



Dr Charles Coulombe, MD



Français



3 heures (1/2 journée)



En présentiel

Résumé

Au Québec, en vertu de la Loi modernisant le régime de santé et sécurité du travail adoptée à l'automne 2021, les organisations doivent maintenant intégrer les risques psychosociaux (RPS) au travail dans leurs mécanismes de prévention.

Au-delà de l'obligation légale d'agir en matière de RPS, voici une opportunité pour s'outiller pour mieux protéger sa propre santé mentale ainsi que celle de ses collègues et employés, d'avoir un impact direct sur la performance organisationnelle et de devenir un employeur de choix.

Objectif général

Cette formation vise à acquérir les connaissances, habiletés et attitudes pour identifier, éliminer et prévenir les RPS au travail.

Objectifs spécifiques

Au terme de cet atelier de formation, le participant sera en mesure :

- De situer les RPS dans une approche globale de prévention
- De nommer les 5 principaux RPS
- De décrire les causes des RPS
- De comprendre les 4 principaux effets des RPS sur la santé
- De décrire les effets des RPS sur l'organisation
- D'expliquer la méthode pour identifier les RPS
- De décrire les moyens pour éliminer et prévenir les RPS
- De créer un climat de travail sain psychologiquement



Plan de formation

La formation est composée des 3 modules suivants :

- De quoi on parle ?
 - Définition des RPS
 - Les causes des RPS
 - Les effets des RPS sur la santé et l'organisation
- Comment on fait ?
 - Identification, élimination et prévention des RPS
- Moyens concrets pour éliminer et prévenir les RPS :
 - Répondre aux besoins psychologiques de base au travail
 - Bien gérer la charge de travail
 - Clarifier les attentes
 - Donner du soutien psychologique
 - Assurer la sécurité psychologique
 - Concilier travail / vie personnelle
 - Gérer les conflits
 - Adresser les insatisfactions
 - Agir en présence d'un climat de travail malsain causé par un gestionnaire en détresse psychologique, ayant des lacunes managériales ou ayant un trouble de personnalité

Méthode pédagogique

La formation est conçue pour maximiser les interactions avec le formateur et entre les participants. À partir d'exemples concrets et de mises en situation, l'accent est mis sur le savoir-faire (habiletés) et le savoir-être (attitudes).

Un document PDF qui reprend toutes les notions abordées lors de la formation et qui fournit des informations complémentaires et des références est remis aux participants après la formation.

Formateur

Dr Coulombe a pris sa retraite de la médecine après plus de 30 ans de pratique.

Il a partagé l'exercice de la médecine familiale et de la médecine du travail avec l'enseignement et la gestion dans les Forces canadiennes de 1991 à 2010 comme médecin militaire puis comme médecin civil. Il y a été dirigeant en santé et sécurité au travail, gestion d'invalidité, entraînement opérationnel, directeur des services professionnels et directeur général d'établissements de santé au pays et à l'étranger.

Par la suite il a été consultant jusqu'en 2022. Il offrait des services de médecin-conseil et formateur auprès des employeurs et assureurs du secteur privé et public en médecine du travail, domaine de la médecine qui met l'emphase sur la prévention en milieu de travail ainsi qu'en médecine d'assurance et d'expertise, domaine de la médecine qui met l'emphase sur la gestion d'invalidité.

Il a toujours enseigné depuis le début de sa carrière que ce soit au niveau clinique, management, prévention en milieu de travail ou gestion d'invalidité. Il se consacre notamment à la formation sur les facteurs de risque psychosociaux au travail depuis plus de 10 ans et à la formation sur la détermination de l'aptitude au travail depuis plus de 25 ans.

Depuis sa retraite de la médecine en 2022, il poursuit ses activités professionnelles en tant que formateur en milieu de travail, en milieu universitaire et lors de congrès et colloques sur des sujets touchant la prévention en milieu de travail et la gestion d'invalidité.

20 avril 2024